

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009



Les modifications apportées par rapport à la version de l'Avant-Programme 2008 sont surlignées en violet clair

Concours (catégorie): CSIV B - Ambassador Class	Lieu: Vittel
Date: Du 18/09/09 au 20/09/09	FN: France

CONDITIONS GENERALES

Le concours est organisé conformément

- Aux Statuts de la FEI (22^{ème} édition, en vigueur au 15 Avril 2007, révision effective au 21 novembre 2008)
- Au Règlement Général (23^{ème} édition, en vigueur au 1^{er} janvier 2009)
- Au Règlement Vétérinaire (11^e édition, en vigueur au 1^{er} janvier 2009)
- Au Règlement des Concours de Saut d'Obstacles et ses Annexes (23^{ème} édition, en vigueur au 1^{er} janvier 2009),
- Au Règlement Spécial FEI pour Enfants et Cavaliers de Poneys, (9^{ème} édition, 2008)
- CSI/CSIO Requirements (pour tous les CSI en Europe ainsi que dans le monde entier pour les catégories CSIO et Amateur),
- Equine Anti-Doping And Medication Control Rules (EADMCR) (1ère édition, révision effective au 10 avril 2008)
- FEI Anti-Doping Rules for Human Athletes (ADRHA) (2ème édition, révision effective au 1^{er} janvier 2009)
- Ainsi qu'à toute révision ultérieure publiée par la FEI
- Les Statuts et le Règlement Général comportent une clause arbitrage selon laquelle, tout appel contre une décision rendue par la FEI ou l'un de ses organes, sera tranché exclusivement par le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) dont le siège est à Lausanne, Suisse.
- Les FN ont la responsabilité de s'assurer que l'âge des concurrents soit correct.

**L'ANNEXE (13 PAGES) FAIT PARTIE INTEGRANTE DU PROGRAMME APPROUVE
ET SIGNE ET DOIT ÊTRE DISTRIBUE AT TOUS LES OFFICIELS, AINSI QU'AUX
FEDERATIONS ET ÊTRE DISPONIBLE POUR TOUT LE MONDE SUR DEMANDE**

La signature qui suit doit être imprimée dans le programme

Approuvé par la NF

Date le 28/07/2009

Fédération Française d'Équitation
Programmes internationaux

Pascal DUBOIS
Directeur Technique National

Signature du Secrétaire Général

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

Ce programme est approuvé, si les corrections et les additions apportées par la FEI ont été effectuées. La Fédération Nationale et le Comité d'Organisation sont obligés de s'assurer que les sections obligatoires dans le programme approuvé sont transmises aux Fédérations invitées et aux Officiels pour leur information.

~~N.B. Tout le texte en VERT doit être soigneusement noté par les Comité d'Organisation et les Fédérations Nationales et ne peut être supprimé du programme avant l'impression, UNIQUEMENT après l'approbation finale de la FEI.~~

AVIS CONCERNANT TOUS LES CONCOURS INTERNATIONAUX

Toutes les épreuves, autres que celles régies par le Règlement des Concours de Saut d'Obstacles, doivent être approuvées par la FEI avant de paraître dans le programme

~~Les avant-programmes des CSI-Cat. A pour P/Ch/1/YR/V ainsi que pour les CSI*/** sont approuvés par la Fédération Nationale responsable.~~

L'approbation finale par la FEI de l'Avant-programme, selon l'Art. 115.1, ne concerne que la conformité de son contenu avec les Statuts et les Règlements de la FEI. En aucun cas, elle ne saurait inclure une acceptation implicite d'une responsabilité quelconque pour des dommages causés à des tiers par le Comité d'Organisation, ses Officiels, les athlètes, les propriétaires et les chevaux

Les avant-programmes pour ces concours doivent parvenir au secrétariat de la FEI pour information au minimum 4 semaines avant le début du concours.

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

I. INFORMATIONS GENERALES

1. DESCRIPTION DU CONCOURS (Art. 103, 420.1, 445)

STATUT: CSIYR-B CSI2*
CSIJ-B CSI1*
CSIP-B
CSIch-B
CSIV-B **Ambassador Class**
CSIAm-B Other

(Merci de mettre un "X" dans la/les cases appropriée(s))

DATE (jj/mm/aa): 18/09/09 – 20/09/09

LIEU: Vittel

PAYS: France

Site internet: <http://www.vittelpourlecheval.fr>

Coordonnées du Terrain de Concours:

Adresse: Hippodrome - 88800 Vittel

Téléphone: +33 329 08 00 98

Ajoutez la marche à suivre pour accéder au terrain de concours (par la route, aéroport / gare les plus proches).

2. ORGANISATEUR

Nom: Vittel pour le cheval

Adresse: Hippodrome - 88800 Vittel

Téléphone: 03.29.08.00.98 Fax: 03.29.08.00.98

Email: vplc.phil@wanadoo.fr

Site Internet: <http://www.vittelpourlecheval.fr>

3. COMITE ORGANISATEUR (Appendice A GR)

Président d'Honneur : Monsieur le Maire

Président du Concours : Monsieur Philippe PIERRE

Secrétaire du Concours : Mademoiselle Jessica REZNY

Chef de Presse : Vittel pour le Cheval

4. DIRECTEUR DU CONCOURS

Nom: Vittel pour le cheval

Adresse: Hippodrome de Vittel

Téléphone: 03.29.08.00.98 Fax: 03.29.08.00.98

Email: vplc.phil@wanadoo.fr

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

5. SPONSOR(S)

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

II. OFFICIELS (Veuillez-vous référer au Mémo à la page suivante)

1. JURY DE TERRAIN : (Art. 144, 149, 259.1)

Président: Claude BRET, France (I)
Membre: Danièle ZIEGLER, France (I)
Membre: Jean COLIN, France (National)
Membre: Jérôme LEBFEVRE, France (National)

2. JUGE ETRANGER : (Art. 148, 259.1)

Nom: (Nom et nationalité)
Adresse E-mail:

3. CHEF DE PISTE (Art. 151, 259.5.1)

Nom: Michel JULIAC, France (C)
Adresse E-mail:

ASSISTANTS CHEF DE COURSE Seuls les chefs de piste FEI de niveau 1* peuvent être mentionnés.

Nom: (Nom et nationalité)

4. COMMISSAIRE EN CHEF : (Art. 155, 244.5, 259.6 et Manuel pour les Commissaires)

Nom: Armand MICHEL, France
Adresse E-mail:

5. DELEGUE VETERINAIRE FEI : (Art. 154, 259.4.2, 1003, 1007)

Nom: Dr Olivier DONNAY, France
Adresse E-mail:

6. DIRECTEUR TECHNIQUE AJA :

Nom: Xavier DELALANDE, France
Adresse E-mail: delalandex@orange.fr

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

Mémo concernant les qualifications requises pour les officiels et les gains

Pour établir le niveau en étoiles d'un concours, veuillez vous référer au taux de change fixe disponible sur le site de la FEI, <http://www.fei.org/Disciplines/Jumping/Results/Documents/OFFICIAL%20CONSERSION%20RATES%202009.pdf>

CSI2*

Jury de Terrain:	Le Président doit être au minimum Juge International et un Membre doit être au moins Candidat Juge International
Juge Etranger:	Doit être Juge International s'il est le Président Jury de Terrain ou Candidat Juge International s'il est un Membre du Jury de Terrain (Le Juge Etranger est considéré comme un membre du Jury de Terrain)
Chef de Piste:	Doit être au minimum Candidat Chef de Piste International
Commission d'Appel:	Pas obligatoire, mais recommandée. Un Membre doit être au minimum Juge International de Saut d'Obstacles, actif ou retraité
Commissaire en Chef:	Doit être sélectionné dans la liste des Commissaires en Chef FEI pour le Saut d'Obstacles du Répertoire FEI
Délégué Vétérinaire FEI:	Doit être sélectionné dans la liste des Vétérinaires FEI du Répertoire FEI
Gains :	CHF 50'000.- à 149'999.-

CSI1*

Jury de Terrain:	Le Président doit être au minimum Candidat Juge International et un Membre doit être au moins Juge National
Juge Etranger:	Le Juge étranger n'est pas obligatoire. Si le CO en nomme un, il doit être au moins Candidat Juge International (Le Juge Etranger est considéré comme un membre du Jury de Terrain)
Chef de Piste :	Doit être au minimum Candidat Chef de Piste International
Commission d'Appel:	Pas obligatoire, mais recommandée. Un Membre doit être au minimum Juge International de Saut d'Obstacles, actif ou retraité
Commissaire en Chef:	Doit être sélectionné dans la liste des Commissaires en Chef FEI pour le Saut d'Obstacles du Répertoire FEI
Délégué Vétérinaire FEI:	Doit être sélectionné dans la liste des Vétérinaires FEI du Répertoire FEI
Gains :	Maximum CHF 49'999.- (taux de conversion 1EUR = 1.60 CHF)

CSI Cat B (Young Rider, Junior, Children, Pony, Amateur, Veteran)

Jury de Terrain:	Le Président doit être au minimum Candidat Juge International; deux Membres doivent être au minimum Juge National
Juge Etranger:	Le Juge étranger n'est pas obligatoire. Si le CO en nome un, il doit être au moins Candidat Juge International (Le Juge Etranger est considéré comme un membre du Jury de Terrain)
Chef de Piste:	Doit être au minimum Candidat Chef de Piste International
Commission d'Appel:	Pas obligatoire mais recommandée. Un Membre doit être au minimum Juge International de Saut d'Obstacles, actif ou retraité
Commissaire en Chef:	Doit être sélectionné dans la liste des Commissaires en Chef FEI pour le Saut d'Obstacles du Répertoire FEI
Délégué Vétérinaire FEI:	Doit être sélectionné dans la liste des Vétérinaires FEI du Répertoire FEI
Gains :	Seul des prix en nature peuvent être offert

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

III. CONDITIONS SPECIFIQUES TECHNIQUES (Art. 201, 202)

1. DEROULEMENT :

Le concours se déroulera à l'intérieur à l'extérieur

2. PISTE DU CONCOURS (Art. 201):

Dimensions : 100 X 60 m

Nature du terrain : Sable

3. PISTE D'ENTRAINEMENT :

Dimensions : 70 X 50 m

Nature du terrain : Sable

4. BOXES

Dimension des boxes : 3.50 m x 3.50 m (minimum 3m x 3m)

5. INVITATIONS (Art. 115, 250, 251.1)

Nombre de FN invitées : 13

FN invitées : Autriche, Allemagne, Angleterre, Belgique, Espagne, Hollande, Italie, Irlande, Luxembourg, Pologne, Portugal, Suisse, France

FN de réserve :

Nombre d'athlètes de la nation invitante : Illimité

Nombre d'athlètes étrangers : Illimité

Nombre d'athlètes par FN : Illimité

Nombre de chevaux par athlète : 3 - (de 6 ans et plus)

Les athlètes sont invités par le CO, par l'intermédiaire de leur FN.

Un palefrenier par athlète.

IV. ENGAGEMENTS (Art. 116, 251)

Tous les athlètes et chevaux prenant part à une compétition Internationale doit être enregistrés auprès de la FEI

Engagements de Principe : à reception de l'avant programme

Engagements Nominatifs : Lundi 31 aout 2009 (obligatoire pour Championnats et Jeux)

Engagements Définitifs : Lundi 07 septembre 2009

Dernier délai pour changer Athlètes et chevaux (Art. 251.4): Mercredi 16 septembre 2009

Montant de l'engagement par cheval : 250 €

Frais MCP : Inclus

Merci d'envoyer vos engagement à :

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

Pour les cavaliers étrangers :

Les concurrents sont engagés par l'intermédiaire de leur FN auprès :

De la Fédération Française d'Équitation
Internet : activites.inter.france@ffe.com
Fax : +33 329 08 00 98

Du comité organisateur
Internet : vplc.phil@wanadoo.fr
Fax : +33 329 08 00 98

Pour les cavaliers français :

Pour les cavaliers français :

Les demandes de participation devront être faites à partir du site www.ffecompet.com rubrique Recherche Concours « mes demandes de participation » avant le lundi 31 août à minuit.

ATTENTION AUCUNE DEMANDE PAR FAX OU PAR COURRIER NE SERA PRISE EN COMPTE

Les engagements définitifs devront également être enregistrés à partir du site www.ffecompet.com rubrique « mes demandes de participation » avant le lundi 07 septembre à minuit.

Les Comités Organisateurs peuvent introduire le paragraphe suivant dans l'avant-programme : "NB : Si un athlète retire son inscription sans excuse valable après la date des engagements définitifs, le concurrent sera obligé de rembourser au CO les frais (limitée aux frais d'écurie et d'hôtel) pour cause d'annulation tardive."

IMPORTANT - Le formulaire d'engagement doit inclure les renseignements suivants sur les chevaux/poneys/cavaliers :

• nom du cheval/poney • date de naissance du cheval/poney • élevage/origine • pays de naissance • initiales du livre des origines (stud-book) • numéro du passeport • sexe • couleur de la robe • nom(s) du (des) propriétaire(s) • année de naissance de l'athlète

V. PRESTATIONS OFFERTES (Art. 132, 133)

1. ACCUEIL

Le jour et l'heure d'arrivée des cavaliers et chevaux, ainsi que les moyens de transport utilisés, devront être spécifiés aux Organisateurs afin de faciliter leur arrivée sur le lieu de la manifestation.

Tous les concurrents et grooms assureront, à leur initiative et à leurs frais, leurs gîtes et couverts pendant toute la durée du concours.

Restauration possible dans l'enceinte du concours.

Des installations sanitaires avec douches chaudes, homme et femme, seront mises à disposition dans l'enceinte du concours.

Voici les hôtels, partenaires de Vittel pour le cheval :

a. A Vittel :

Hôtel l'Orée du Bois

Entrée Hippodrome – 88 800 Vittel

+33 329 08 88 88

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

www.loreeduboisvittel.fr

Hôtel d'Angleterre

162 rue Charmey – 88800 Vittel

+33 329 08 08 42

www.abc-gesthotel.com

Hôtel de la Providence

125 avenue Châtillon – 88800 Vittel

+33 329 08 08 27

b. A Contrexéville (à 5km de l'hippodrome) :

Time Hôtel

Route de Vittel – 88140 Contrexéville

+33 329 08 05 15

www.timehotel.net

Pour toutes demandes de renseignements, vous pouvez vous adresser à l'Office du Tourisme de Vittel au +33 329 08 88 88 – infos@vitteltourisme.com

3. TRANSPORT LOCAL – NAVETTE DE L'HOTEL AU TERRAIN DE CONCOURS

Pas de navette

4. PUBLICITE SUR LES ATHLETES ET LES CHEVAUX/PONEYS (Art. 136.1-2)

Les athlètes **sont** autorisés à porter le logo de leur sponsor personnel sur le tapis de selle, conformément à l'Art. 136.1-2. Le Commissaire en Chef contrôlera que la publicité portée par les athlètes et les chevaux est conforme à l'Article 136 du Règlement Général.

VI. DIVERS

1. CLASSEMENT GENERAL A L'ISSUE DES EPREUVES

Informations complètes sur les prix spéciaux distribués, tel que :

Meilleur athlète –	(Description et valeur du prix)
Meilleur athlète étranger -	(Description et valeur du prix)
Meilleur athlète du pays –	(Description et valeur du prix)
Prix par équipes -	(Description et valeur du prix)

2. PRIX - CLASSEMENT (Art. 126, 127, 128)

Les détails sur le système déterminant le meilleur athlète du concours, etc. doivent être indiqués ainsi que les informations se rapportant à la distribution des prix.

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

3. DISTRIBUTION DES PRIX

Veillez indiquer dans l'avant programme le nombre d'athlètes qui devront se présenter à la fin de chaque épreuve pour la cérémonie de distribution des prix.

Le propriétaire du cheval/poney qui gagne le Grand Prix est invité à la distribution des prix.

Plaques, flots, et cadeaux.

1 prix pour 4 partants ou fraction de 4.

4. DEDUCTIONS

Tous les détails concernant les déductions sur les prix en espèces doivent être spécifiés dans le programme. Ceci est également valable pour les impôts. Si le Co doit déduire des impôts, il remettra aux concurrents un formulaire officiel indiquant le montant de l'impôt déduit.

Cavaliers Étrangers

L'article 30.II de la loi de Finance de 1990, en modifiant l'art 182B du CGI soumet les rémunérations versées à compter du 1er janvier 1990, à des personnes domiciliées hors de France pour des prestations artistiques ou sportives, fournies et utilisées en France, à une retenue à la source spécifique de 15 % sous réserve des dispositions des conventions internationales.

5. ASSURANCES

Détails concernant les assurances pour les concurrents, chevaux, etc. Responsabilité du CO pour les dommages corporels ou de fortune, les dégâts de vol, feu, etc.

"Tout athlète ou propriétaire de cheval/poney est seul responsable de tout dommage causé à un tiers par lui-même, ses employés, ses aides, ainsi que par son cheval/poney. Il est donc fortement recommandé à tout athlète ou propriétaire de contracter une assurance Responsabilité Civile (RC) avec une couverture suffisante pour les concours tant à l'étranger que dans son pays, et de maintenir cette police en vigueur."

Les cavaliers participant sont informés par le comité organisateur que le service de gardiennage de la manifestation ne concerne ni les véhicules, ni le matériel appartenant ou confié aux participants.

De ce fait, et pendant toute la manifestation, leur personnel ainsi que leurs chevaux, matériels ou véhicules, ci dénommés « bien » restent sous leur propre garde. Ils sont donc entièrement responsables de tous les dommages, quelles qu'en soient l'origine et la nature, pouvant survenir à leurs biens ainsi que tous les dommages pouvant être causés aux tiers du fait de leurs biens.

6. FICHES DE SECURITE

Veillez indiquer le nom du fabricant, agréé par la FEI, des fiches de sécurité utilisées au concours. La liste des fiches de sécurités approuvés est disponible sur le site web de la FEI sous « Jumping/Technical Info ».

CARO

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

7. SYSTEME DE CHRONOMETRAGE

Veillez indiquer le nom du fabricant, agréé par la FEI, du système de chronométrage utilisé lors du concours. La liste des systèmes de chronométrage approuvés est disponible sur le site web de la FEI sous « Jumping/Technical Info ».

Nom du fabricant: TAG HEUER Modèle: 22010002A PTB 605

8. TITRE D'ENTREE DANS L'ENCEINTE DE LA MANIFESTATION (Art. 133, 1005)

Les détails concernant les titres nécessaires d'accès dans les enceintes de la manifestation pour les propriétaires, palefreniers, athlètes et autres personnes doivent être spécifiés.

9. MEDECIN / SERVICE MEDICAL

Nom: Dr Laure RIVAIL Téléphone: 06.63.80.22.20

10. MARECHAL FERRANT

Nom: M. Jean JEANNOT Téléphone: 06.74.99.90.30

VII. QUESTIONS VETERINAIRES (Art. 280, 1004.2, 1005, 1011)

1. INSPECTION DES CHEVAUX

Date (jj/mm/aa): Jeudi 17 septembre 2009

Heure: De 14h à 17h

2. VETERINAIRE DU CONCOURS:

Le vétérinaire traitant ne peut pas être la même personne que le Délégué Vétérinaire FEI.

Nom: Dr Archambeau

Adresse: 6 rue Jallois - 88170 Vicherey

3. FORMALITES DOUANIERES

Détails sur les documents de douane requis, les postes frontières, leurs heures d'ouverture et les agences en douane.

Adresse:

Téléphone:

Fax:

Adresse E-mail:

4. CONDITIONS SANITAIRES A L'IMPORTATION DES CHEVAUX

Détails sur les tests sanitaires, et cas échéant, sur la période et le protocole de quarantaine, etc. **VEUILLEZ ANNEXER DES EXEMPLAIRES DE PERMIS D'IMPORTATION (POUR LES TESTS DE SANTE PAR DES LABORATOIRES) QUI SERONT REQUIS POUR LES CHEVAUX PARTICIPANT A CE CONCOURS.** En cas de doutes ou de problèmes, nous vous prions de contacter le Département Vétérinaire dès que possible.

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

5. LABORATOIRE DE CONTROLE DES MEDICATIONS

Détails concernant le laboratoire FEI, mentionné sur la liste, désigné pour effectuer des analyses de prélèvements en provenance de ce concours. (Rég. Vét. Art. 1021 et Bulletin FEI). La liste des laboratoires approuvés est disponible sur le site web de la FEI.

Nom: Laboratoire des courses hippiques

Adresse: 15 rue du Paradis

91370 Verrières le Buisson

Téléphone: +33 (0) 1 69 75 28 30 Fax: +33 (0) 1 69 75 28 30

Adresse E-mail:

**CE TEXTE DOIT ETRE INTEGRALEMENT IMPRIME DANS LE
PROGRAMME**

CODE DE CONDUITE FEI

POUR LE BIEN-ETRE DES CHEVAUX

La Fédération Equestre Internationale (FEI) attend de toutes les personnes concernées par le sport équestre international qu'elles adhèrent au Code de Conduite de la FEI et qu'elles reconnaissent et acceptent que le bien-être du cheval soit en tout temps considéré comme souverain et qu'il ne soit jamais subordonné à aucune influence commerciale ou de compétition.

1. Le bien-être des chevaux prédomine sur toutes les autres exigences, à tous les stades de leur préparation et de leur entraînement. Cela inclut la bonne gestion des chevaux, les méthodes d'entraînement, le ferrage et la sellerie ainsi que le transport.
2. Pour être autorisés à concourir, les chevaux et les athlètes doivent être physiquement aptes, compétents et en bonne santé. Cela comprend l'utilisation de médicaments, les procédures chirurgicales qui menacent le bien-être ou la sécurité des chevaux, la gestation des juments et le mauvais usage des aides.
3. Les épreuves ne doivent pas porter préjudice au bien-être des chevaux. Cela implique une attention constante portée aux zones de compétition, aux terrains, aux conditions météorologiques, aux écuries, à la sécurité du site et à l'aptitude du cheval à poursuivre son voyage après l'épreuve.
4. Tous les efforts doivent être consentis afin de s'assurer que les chevaux reçoivent l'attention qui leur est due après la compétition et qu'ils sont traités avec humanité une fois leur carrière achevée. Cela recouvre les soins vétérinaires appropriés, les blessures pendant les concours, l'euthanasie et la retraite.
5. La FEI encourage vivement toutes les personnes concernées par le sport équestre à atteindre le plus haut niveau possible de connaissances dans leurs domaines de compétence.

Une copie complète du présent Code peut être obtenue auprès de la Fédération Equestre Internationale, Avenue Mon-Repos 24, CH-1000, Lausanne 5, Suisse.
Téléphone: +41 21 310 47 47. Le Code est disponible en français et anglais. Il peut également être consulté sur le site internet de la FEI: www.horsesport.org.

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

E P R E U V E S

Les compétitions Internationales ne devraient pas commencer avant 8h00 ni finir après 23h00

Horaire préliminaire

1 ^{er} jour :	Jeudi 17 septembre 2009 –Contrôle Vétérinaire à 14h
2 ^{ème} jour :	Vendredi 18 septembre 2009 à partir de 10h00
3 ^{ème} jour :	Samedi 19 septembre 2009 à partir de 09h00
4 ^{ème} jour:	Dimanche 20 septembre 2009 à partir de 09h00

DOTATION TOTALE BRUT:

+ valeur de prix en nature (si applicable)

CADEAUX

	Nom de l'épreuve	Montants (Monnaie)
Epreuve No 1	Petit tour n°1	Cadeaux
Epreuve No 2	Grand Tour n°1	Cadeaux
Epreuve No 3	Petit tour n°2	Cadeaux
Epreuve No 4	Grand Tour n°2	Cadeaux
Epreuve No 5	Grand Tour n°3	Cadeaux
Epreuve No 6	Petit tour n°3	Cadeaux
Epreuve No 7	Petit et Grand Tour n°4	Cadeaux
Epreuve No 8	Petit tour n°5	Cadeaux
Epreuve No 9	Grand Tour n°5	Cadeaux
Epreuve No 10	Petit Tour – Challenge Cup	Cadeaux
Epreuve No 11	Grand Tour – Grand Prix - Europa Cup	Cadeaux

etc.

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

IMPORTANT

La valeur du 1er prix ne doit pas dépasser le 1/3 du total des gains distribués pour la compétition. Le nombre minimal de gains proposés pour chaque compétition doit être alloué sur la base d'un gain pour chaque groupe de 4 athlètes entamé, avec un minimum de cinq gains. Le montant total des gains indiqué pour chaque compétition dans le programme doit être distribué (GR Art 127, 128).

La valeur de tout prix en nature doit être mentionnée, ainsi que la marque et le modèle pour les voitures.

Instructions pour la répartition des gains:

- Pas plus de 1/3 des gains totaux pour la compétition pour la 1^{ère} place:
- La répartition de la 1^{ère} à la 8^{ème} place (minimum) suivant un ordre de distribution décroissant raisonnable doit être imprimé dans le programme.
- Le montant minimum assigné au dernier compétiteur doit être indiqué dans le programme:
- Minimum 25% des concurrents doivent recevoir un gain (un prix pour chaque groupe de 4 athlètes entamé, mais au minimum 5 prix s'il y a 20 partants ou moins dans la compétition).
- La FEI à modifier la répartition des prix proposée si nécessaire.

PREMIER JOUR : Jeudi 17 septembre 2009 :

Accueil des cavaliers

14H – 17H : Visite vétérinaire

17h – 18h30 : Warm Up

DEUXIEME JOUR : Vendredi 18 septembre 2009 :

8h30 : Visite vétérinaire pour les retardataires

10h00 : Début des épreuves

CHAQUE CHEVAL PEUT PARTICIPER A DEUX EPREUVES
(1 et 3 ou 1 et 4 – 2 et 3 ou 2 et 4)

Epreuve N°1 – Petit tour (10h00)

Epreuve spéciale

Barème A à temps différé en 2 phases (Reg. National Art. 274.5.2)

1ère étape : Barème A sans chronomètre sur 6 obstacles (combinaisons autorisées)

2ème Etape : Barème A avec chronomètre ouverte à tous les chevaux ayant terminé la 1ère phase sans élimination ou abandon sur 4 ou 5 obstacles avec éventuellement une combinaison ouverte à tous les chevaux ayant terminé la 1ère phase sans élimination ou abandon.

Obstacles : 1.10 m environ Vitesse : 350m/mn

2 chevaux par cavalier

Epreuve n°2 – Grand Tour (à la suite)

Epreuve spéciale

Barème A à temps différé en 2 phases (Reg. National Art. 274.5.2)

1ère étape : barème A sans chronomètre sur 6 obstacles (combinaisons

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

autorisées)

2^{ème} étape : Barème A avec chronomètre ouvert à tous les chevaux ayant terminé la première phase sans élimination ou abandon sur 4 ou 5 obstacles avec éventuellement une combinaison ouverte à tous les chevaux ayant terminé la première phase sans élimination ou abandon.

Obstacles : 1.20 m environ Vitesse : 350m/mn

2 chevaux par cavalier

Epreuve n°3- Petit tour (à la suite)

Barème A au chronomètre sans barrage (Art 238.2.1)

Obstacles : 1.10m environ Vitesse : 350m/mn

2 chevaux par cavaliers.

Epreuve n°4 – Grand Tour (à la suite)

Barème A au chronomètre sans barrage (Art 238.2.1)

Obstacles : 1.20m environ Vitesse : 350m/mn

2 chevaux par cavalier

* * * * *

TROISIEME JOUR : Samedi 19 septembre 2009

CHAQUE CHEVAL NE PEUT PARTICIPER QU'A UNE EPREUVE DANS LA JOURNEE

Epreuve N° 5 : Grand Tour (9h00)

Compétition en deux manches plus manche gagnante, les trois manches au barème A au chronomètre (art 276, 276.1, 1.1,1.2,1.6,1.9)

1^{ère} manche : 1.10m environ

2^{ème} manche : 1.15m environ

3^{ème} manche : 1.20m environ

Les 16 meilleurs de la première manche sont qualifiés pour la 2^{ème} manche.

Départ dans l'ordre inverse des résultats de la 1^{ère} manche. Les 8 meilleurs sont qualifiés pour « la manche gagnante ». faute de temps des 2 manches (art 276.2) Départ dans l'ordre inverse des résultats de la 2^{ème} manche.

Les cavaliers repartent avec 0 point (art 276.6)

Barème A au chronomètre pour les trois manches (Art 276.1.6)

Vitesse 350m/mn

Sont autorisés les chevaux ne participant pas aux épreuves N° 6 et 7

2 chevaux par cavalier

Epreuve n°6- Petit tour (à la suite)

Barème A au chronomètre sans barrage (Art 238.2.1)

Obstacles : 1.10m environ Vitesse : 350m/mn

2 chevaux par cavalier

Sont autorisés les chevaux ne participant pas aux épreuves 5 et 7.

Epreuve n°7 – Petit et Grand Tour (à la suite)

Epreuve des Nations par équipe, qualificative pour l'Ambassador Cup 2009.

Epreuve en deux manches identique (art 265.2 + 273.1, 3.1, 4.1, + 264.9.2.2) :

~~1^{ère} manche~~ : avec chronomètre

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

20 minutes de pauses entre les 2 manches.

~~2ème manche~~ : sans chronomètre - Départ de la 2ème manche dans l'ordre inverse du classement de la 1ère manche,

la 2ème manche est ouverte aux 6 meilleures équipes de la 1ère manche. Pour les équipes partant à la 2ème manche, départ dans l'ordre inverse du classement provisoire. Equipes de 4 cavaliers (ou 3), 1 cheval par cavalier, sauf cas exceptionnel, pour compléter des équipes après accord du jury.

Obstacles : 1.15 m à 1.20 m Vitesse : 350m/mn. Pas de Rivière.

Sont autorisés les chevaux ne participant pas aux épreuves 5 et 6.

~~3 équipes par Nations maximum.~~

* * * * *

QUATRIEME JOUR : Dimanche 20 septembre 2009 :

CHAQUE CHEVAL NE PEUT PARTICIPER QU'A UNE EPREUVE DANS LA JOURNEE

Epreuve n°8 - Petit tour (9h00)

Barème A au chronomètre (Art 238.2.1)

Obstacles : 1.10m environ Vitesse : 350m/mn

2 chevaux par cavalier

Epreuve n°9 – Grand Tour (à la suite)

Barème A au chronomètre (Art 238.2.1)

Obstacles : 1.20m environ Vitesse : 350m/mn

2 chevaux par cavalier

Epreuve n° 10 – Petit tour (à la suite)

Qualificatif pour la Coupe Challenge 2010

Barème A au chronomètre avec barrage au chronomètre (Art 238.2.2)

Obstacles : 1.10m environ

Vitesse : 350m/mn

1 cheval par cavalier. Sont autorisés les chevaux ne participant pas aux épreuves N° 8 et/ou 9 et 11.

Seulement pour des cavaliers inscrits dans la Coupe Challenge !

10 cavaliers classés.

Epreuve N° 11 – Grand tour – Grand prix (à la suite)

Qualificatif pour la Coupe d'Europe 2010

Epreuve en deux manches différentes : (Art 273.1, 2.2, 3.1, 4.1)

~~1ère manche~~ : Barème A avec chronomètre

30 minutes de pause entre les deux manches

~~2ème manche~~ : Barème A sans chronomètre

~~2ème manche ouverte aux 25 meilleurs de la 1ère manche~~ (ou tous les sans faute)

Départ de la 2ème manche dans l'ordre inverse du classement de la 1ère manche.

Barrage pour la première place, barème A au chronomètre.

Obstacles : 1.20 m environ / pas de rivière

~~1 cheval~~ par cavalier, 16 cavaliers classés.

Sont autorisés les chevaux ne participant pas aux épreuves 8 et/ou 9 et 10.

* * * * *

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

**L'ANNEXE (13 PAGES) FAIT PARTIE INTEGRANTE DU PROGRAMME APPROUVE ET SIGNE
ET DOIT ÊTRE DISTRIBUE AT TOUS LES OFFICIELS, AINSI QU'AUX FEDERATIONS ET
ÊTRE DISPONIBLE POUR TOUT LE MONDE SUR DEMANDE**